

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/78/Rev.10
27 juillet 2012

(12-4122)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

Demandes de statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Révision

Le présent document énumère les organisations internationales intergouvernementales qui ont demandé le statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.¹

1. Organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur sur une base régulière

Banque mondiale*
Centre du commerce international (ITC)
Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV)
Fonds monétaire international (FMI)*
Organisation internationale de normalisation (ISO)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

2. Organisations internationales intergouvernementales ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc* (réunion par réunion)

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)
Association européenne de libre-échange (AELE)
Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO)

¹ Les Membres désireux de consulter les communications adressées au Secrétariat par les organisations internationales intergouvernementales sont invités à s'adresser à Mme Gretchen Stanton (Division de l'agriculture et des produits de base), bureau 1106.

* Statut d'observateur auprès des organes subsidiaires de l'OMC prévu par les Accords de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale (WT/L/194 et WT/L/195).

Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA)
Système économique latino-américain (SELA)
Union africaine (UA)
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

3. Organisations internationales intergouvernementales dont la demande est en attente

Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (CNCAP)
Center for Agricultural Bioscience International (CABI)
Convention sur la diversité biologique (CDB)
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées
d'extinction (CITES)
Office international de la vigne et du vin (OIV)
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
Organisation internationale du cacao (ICCO)
